

Faites parler les pierres

LA SECURITE DANS LES EGLISES

CDAS janvier 2013



LA SECURITE DANS LES EGLISES : « AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT AVANT D'AGIR SUR L'OBJET »

Ouvrir une église est une action essentielle de la vie d'une communauté. C'est rendre à chacun un espace de recueillement et de spiritualité. C'est également proposer à tout visiteur de découvrir une richesse, une identité particulière de cette communauté.

Néanmoins, ouvrir une église ne se fait pas sans précautions. Le mobilier de l'édifice, si propre au lieu, peut être source de tentation pour de nombreuses personnes vénales. Sans attention particulière, ce mobilier pourrait être rapidement volé, ou pire, complètement dégradé pour extraire un élément intéressant. En effet, il n'est pas rare de voir des frises sculptées de chaire découpées puis emmenées.

Alors quelles solutions face à ces dangers ? Il ne s'agit pas de fermer l'édifice par crainte, ce serait attirer encore plus l'œil avide sur un trésor caché. Il ne s'agit pas non plus de laisser l'église ouverte à tous vents sans aucune précaution élémentaire. Faut-il alors cacher le mobilier quitte à perdre tout le sens du lieu, à en retirer symbolique et spiritualité ? Ce pourrait être légitime. Mais les conclusions de nombreux rapports de la Gendarmerie Nationale ou encore du Ministère de la Culture et la Communication tendent vers une approche, au premier abord peu évidente, mais aux résultats concrets : « agir sur l'environnement avant d'agir sur l'objet ».

Ouvrir une église sans risquer à chaque instant le vol et la dégradation est tout à fait possible grâce à des gestes simples et de nombreuses concertations avec le prêtre affectataire de l'édifice, le maire et les laïcs responsables de l'immobilier et de la sacristie.

I - Pour protéger, connaître le bâtiment

A - Le bâtiment extérieur

- Connaître les différents accès d'entrée à l'église. Ainsi on pourra mieux les sécuriser et savoir lequel ouvrir durant la visite pour n'avoir qu'un unique point de surveillance.
- Ne pas laisser de matériel à proximité d'un accès facile (échelle, poubelles etc ...). Un vitrail se brise facilement, il faut donc réduire les possibilités d'accès à cette faiblesse. L'objectif principal est de ralentir l'intrus dans son accès au bâtiment. S'il doit utiliser trop de temps pour commettre son forfait, il abandonnera facilement.
- Faire un inventaire des jeux de clefs qui existent et savoir qui les possède. Il s'agit d'une action indispensable, car des clefs perdues augmentent considérablement les risques de vols, notamment par la facilité d'entrée dans l'édifice qu'elles procurent.

B – L'intérieur

- Ne laisser qu'un seul accès ouvert lors de l'ouverture de l'église au public. Il sera beaucoup plus simple de surveiller un seul accès que plusieurs.
- Ne jamais cacher de clef des différentes parties de l'église à l'intérieur de l'édifice. Ce serait ouvrir soi-même toutes les entrées de l'édifice à l'intrus.
- Répertorier les différentes cachettes permettant à un intrus de se cacher pour se laisser enfermer en fin de journée (confessionnal, zone d'ombre, crypte etc...). Ainsi, lors d'une ronde de fermeture, il sera facile de déloger un intrus éventuel. Il est indispensable de faire ces rondes par deux, pour ne rien oublier et par sécurité. Il est également indispensable de créer un document indiquant toutes les étapes de surveillance à suivre pour ne rien omettre.

C – Son mobilier et son lieu de dépôt

- Connaître le mobilier de l'église. Une bonne connaissance de ce qui existe est une très bonne base de protection dudit mobilier.
- Répertorier les inventaires de ce mobilier. Souvent la municipalité possède un inventaire du mobilier, mais des particuliers ont parfois des inventaires non exhaustifs chez eux. Recouper toutes ces données permettra un meilleur aperçu du mobilier existant et de son statut.
- Situer le lieu de dépôt de chaque pièce du mobilier (église, mairie, particulier etc ...). Parfois certaines pièces sont sorties de l'église pour être protégées. Néanmoins, leur rôle est liturgique et ces éléments doivent donc être réinstallées dans l'édifice. En outre, disperser le mobilier hors de l'église augmentent les risques d'oubli des pièces sorties ; la perte de ces objets est donc considérablement accrue.
- Vérifier la fixation des tableaux et statues de l'église. Si les pièces sont bien fixées, elles ralentissent l'intrus dans son vol et augmentent ses risques d'être pris en flagrant délit. En revanche, une statuette non fixée, à proximité de la sortie et à hauteur d'homme peut tout à fait être glissée en quelques secondes dans un sac ou une poche.

II – Sécuriser et ouvrir : des gestes simples et efficaces

A – Jouer sur l'inconscient

- Musique : mettre régulièrement un fond musical.
- Cierges : des cierges qui se consomment indiquent à priori une présence sur le lieu.
- Eclairage : une église éclairée de l'intérieur, notamment en hiver quand la nuit tombe tôt, donne l'impression d'être occupée. L'intrus tentera donc beaucoup moins d'y pénétrer.

- Fleurissement
- Propreté des lieux : un fleurissement et un entretien régulier de l'édifice suggèrent à l'intrus qu'il peut être pris sur le vif à tout moment par quelqu'un qui vient s'occuper de ces éléments.

B – Vers qui se tourner ? En cas de problème ? En temps normal ?

- Donner des consignes aux voisins de l'église, notamment le numéro du commissariat le plus proche et des consignes précises, comme appeler la police en cas de comportement suspect et de ne pas se mettre en danger en se rendant seul sur le site. Relever les comportements suspects régulièrement et en faire part à l'affectataire ou au maire est également à prescrire.
- Toujours travailler en lien avec l'affectataire, le maire et les laïcs responsables immobilier ou de la sacristie. Ce sont les personnes ressources essentielles qui sauront donner des orientations à la sécurité de l'église et de son équipe.
- Solliciter régulièrement la Commission diocésaine d'Art sacré pour des conseils de mise en sécurité.

C – La meilleure solution pour protéger : faire vivre l'édifice :

- Une présence humaine dissuade beaucoup plus facilement l'intrus.
- Un habitué constate rapidement toute situation anormale (manque d'objet, vitrail brisé etc ...), et peut agir avec rapidité.
- Une ouverture attire du public, ce qui augmente le risque de se faire prendre pour tout intrus et réduit les risques de le voir agir.

L'ouverture des églises peut donc se faire avec un cadre permettant d'assurer la sécurité de l'édifice et des biens mobiliers face aux vols et aux dégradations causées par des intrus. Ces mesures simples réduisent grandement ces risques, souvent cause de fermeture. En cas de crainte ou de manque de bénévoles pour assurer cette protection, « mieux vaut aménager des plages horaires courtes que de devoir renoncer complètement à l'ouverture suite à un acte de malveillance ». « L'ouverture au public est une situation souhaitable », car l'église est le lieu de recueillement de toute la communauté, un lieu de rencontre et un lieu de vie.

Ouvrage important : guide *La conservation des objets mobiliers dans les églises, outil d'auto-évaluation*, Ministère de la culture et de la communication, direction de l'architecture et du patrimoine.

Téléchargeable à partir du lien suivant : <http://www.culture.gouv.fr/cultures/infos-pratiques/guides/index-guides.htm>